

Ordonnance Souveraine n° 2.021 du 19 décembre 2008 rendant exécutoire la Convention destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco, signée à Paris le 8 novembre 2005

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	19 décembre 2008
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 9 janvier 2009 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux avec la France ; Relations transfrontalières

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2008/12-19-2.021@2009.01.10>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 décembre 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'État ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La convention destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco, signée à Paris le 8 novembre 2005, recevra sa pleine et entière exécution à compter du 1er janvier 2009, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 9 janvier 2009

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2009/Journal-7894>